

SEANCE DU 07 FÉVRIER 2022

**Présents :** Mme V.BONNI, Bourgmestre-présidente ;  
Mme P.GARDIER, M. S.MULLENDER, Mme S.WILLOT, M. J-M. DELAVAL, Mme  
C.FAGNANT, Echevins ;  
M. R.DECERF, Président du CPAS.  
Mme M.RIGAUX-ELOYE, Directrice générale.

**OBJET :** Conseil communal - Fixation de l'ordre du jour

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la situation des affaires communales requiert la convocation du Conseil communal ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ARRETE**

le Conseil communal est convoqué pour la première fois à une séance qui se tiendra en la salle J. Stotzem sur le site du Tremplin, rue du Moulin 30A, à Dison, le lundi 21 février 2022 à 20 heures.

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

1. Correspondance et communications
2. Election d'un membre du Conseil de Police de la Zone Vedre
3. Informatique : Projet "Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant à l'amélioration de la propreté publique" – Approbation
4. Marché conjoint de travaux : Travaux de réfection des ponts de Renoupré et de Nasproué suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Convention
5. Marché conjoint de travaux : Travaux de réfection des ponts de Renoupré et de Nasproué suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Marché 1 - Pont de Renoupré
6. PIC 2019-2021 : Marché de travaux - Amélioration de la voirie et égouttage des rues du Commerce et du Vivier - Fixation des conditions et du mode de passation – Approbation
7. PIC 2019 - 2021 : Marché de travaux - Réfection de la place de l'église de Mont - Fixation des conditions et du mode de passation - Approbation
8. Police : Règlement communal complémentaire à la police de la circulation routière - Modification - Création d'une zone de stationnement réservée aux handicapés - Avenue du Centre
9. Police : Règlement communal complémentaire à la police de la circulation routière - Modification - Suppression d'emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite
10. Police : Règlement communal complémentaire à la police de la circulation routière - Modification - Zone de stationnement à durée limitée - Rue Albert de t'Serclaes – Précision
11. Police : Règlement communal complémentaire à la police de la circulation routière - Modification - Règles de stationnement - Rue de Verviers
12. Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison) : Acquisition des biens rue Albert 1er 49A et 53 - Projet acte acquisition
13. Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison) : Acquisition des biens rue Albert 1er 51 - Projet acte acquisition
14. Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison) : Acquisition du bien rue Albert 1er 49/51 et rachat de bail emphytéotique - Projet d'acte d'acquisition et de rachat
15. Règlement communal relatif à l'octroi d'une aide financière visant à aider les Disonais sinistrés lors des inondations de juillet 2021 – Modification

16. Règlement communal relatif à l'octroi d'une aide financière octroyée par la Croix-Rouge visant à aider les Disonais sinistrés lors des inondations de juillet 2021
17. Urbanisme : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité - Liquidation de la subvention pour l'année 2021 - Rapport d'activités pour l'année 2021
18. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 janvier 2022 - Approbation

### HUIS-CLOS

19. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un Directeur à titre temporaire à partir du 01.12.2021 à l'école Heureuse – Ratification
20. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un Directeur à partir du 21.01.2022 à l'école Heureuse – Ratification
21. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 11.01.2022 à l'école du Centre – Ratification
22. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 13.01.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
23. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 18.01.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
24. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 18.01.2022 à l'école de Renoupré – Ratification
25. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 11.01.2022 à l'école de Mont – Ratification
26. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 13.01.2022 à l'école de Mont – Ratification
27. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 20.01.2022 à l'école de Mont – Ratification
28. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 10.01.2022 dans les écoles communales de Dison – Ratification
29. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 09.12.2021 à l'école de Fonds-de-Loup – Ratification
30. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 10.01.2022 à l'école de Fonds-de-Loup – Ratification
31. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 10.01.2022 à l'école de Fonds-de-Loup – Ratification
32. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 24.01.2022 à l'école de Fonds-de-Loup – Ratification
33. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 17.01.2022 à l'école du Husquet – Ratification
34. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 17.01.2022 à l'école de Neufmoulin – Ratification
35. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 21.01.2022 à l'école de Neufmoulin – Ratification
36. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 18.01.2022 à l'école du Centre – Ratification
37. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 17.01.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
38. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 24.01.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
39. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 24.01.2022 à l'école Luc Hommel – Ratification
40. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 12.01.2022 à l'école de Mont – Ratification
41. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 24.01.2022 à l'école de Mont – Ratification
42. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 07.12.2021 à l'école de Renoupré – Ratification
43. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un instituteur primaire à partir du 11.01.2022 à l'école de Renoupré – Ratification
44. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 24.01.2022 à l'école du Husquet – Ratification
45. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse de langue moderne à partir du 10.01.2022 à l'école Luc Hommel et de Fonds-de-Loup – Ratification
46. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse de morale à partir du 01.11.2021 dans les écoles communales de Dison – Ratification
47. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de morale à partir du 10.01.2022 dans les écoles communales de Dison – Ratification
48. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à partir du 10.01.2022 à l'école du Husquet – Ratification

49. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à partir du 21.01.2022 dans les écoles communales de Dison – Ratification
50. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître de psychomotricité à partir du 21.01.2022 à l'école Heureuse – Ratification
51. Personnel enseignant : Désignation temporaire d'un maître d'éducation physique dans les écoles communales de Dison à partir du 21.01.2022 – Ratification
52. Urbanisme : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité - Fin de mandat et désignation

Par le Collège,

La Secrétaire,  
(s)M.RIGAUX-ELOYE

La Présidente,  
(s)V.BONNI

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

  
M.RIGAUX-ELOYE



La Bourgmestre,

  
V. BONNI